

Appel à Projets « Clip JCC 2012 »

Règlement

Préambule

Ayant placé la jeunesse au cœur de la session, la Direction des JCC 2012 a fait le choix de parier sur son potentiel créatif en lui confiant la réalisation du clip du festival. Par cette initiative, la Direction des JCC entend contribuer à l'émergence de nouveaux talents. A cette fin, elle lance le présent appel à projets aux jeunes cinéastes et vidéastes selon les conditions suivantes.

Article 1 : Conditions générales de participation

L'appel à projet est ouvert à tout(e) jeune tunisien(ne) âgé(é) de moins de 30 ans au 31 décembre 2012. Il s'adresse aux particuliers, individuellement ou collectivement. Un candidat ne peut participer - individuellement ou collectivement-, qu'avec un seul projet.

Article 2 : Conditions techniques

Le genre et les techniques de création sont libres (dessin animé, fiction, montage photos)
Le sujet peut être filmé sur tout support, digital ou analogique.
La durée du clip devra être comprise entre 40 et 60 secondes.

Article 3 : Appui technique

Toutes les informations concernant les JCC2012 et les réalisations des sessions précédentes sont disponibles sur le site www.jccarthage.org.
Toute demande d'éléments spécifiques (photos, logos...) et d'aide technique devra être adressée à la Direction des JCC2012.

Article 4 : Propriété intellectuelle

Les projets présentés devront être libres de tout droit de propriété intellectuelle. Le participant s'engage, en cas d'emprunt à une œuvre préexistante appartenant à un tiers, à en avoir été préalablement autorisé par l'auteur ou par les ayant-droits de l'œuvre concernée.

Article 5 : Réception des projets

- Le projet doit être exclusivement enregistré sur DVD.
- Le support ne sera pas restitué aux participants.
- Chaque projet sera déposé ou expédié dans un pli fermé libellé au nom du Directeur des JCC et portant la mention « Appel à projet Clip JCC 2012 » et ce, aux adresses indiquées. Le pli devra obligatoirement comporter, à l'intérieur, une enveloppe séparée contenant la copie d'une pièce d'identité, la fiche d'inscription du candidat, la fiche technique du clip et le présent règlement, dûment daté et signé. Tous les documents cités sont téléchargeables sur le site des JCC.
- Les projets peuvent être, soit déposés directement au siège des JCC 2012, soit envoyés par voie postale sous pli recommandé. Un accusé de réception sera remis pour chaque projet déposé.
- Le dernier délai de remise des projets est fixé au 20 octobre 2012 à 12h, aux adresses indiquées.

Article 6 : Procédure de sélection

Les projets seront examinés par une commission de sélection désignée à cet effet par le Comité Directeur des JCC 2012.
Les critères de jugement sont la qualité artistique, l'originalité du concept et la cohérence du travail réalisé.
La décision de la commission sera sans appel.



Les résultats seront proclamés officiellement à partir du 30 octobre 2012 et publiés sur le site internet des JCC.

Article 7 : Prix

- Le premier prix du concours sera doté d'une somme de Trois mille dinars (3 000 DT).
- Une prime d'encouragement de Deux cents dinars (200 DT) sera accordée à dix (10) autres projets remarquables par leur qualité.

Article 8 : Droits d'auteur, droits d'utilisation

- Le lauréat cédera gracieusement aux JCC l'original de son œuvre ainsi que, en toute exclusivité, l'ensemble des droits d'exploitation, commerciale ou non, de l'œuvre, notamment les droits de reproduction, sur tout support existant ou à venir, sans limitation de durée.
- La Direction des JCC se réserve le droit de diffuser sur son site une sélection des projets ayant participé au présent appel à projet.

Article 9 : Clauses particulières

- Le présent règlement est rédigé en français et en arabe. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, seule la version arabe fera foi.
- La Direction des Journées Cinématographiques de Carthage se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement.
- La Direction des Journées Cinématographiques de Carthage pourra notamment, pour des motifs présentant un caractère de gravité, annuler, retarder, écourter, interrompre le déroulement du présent Appel à projet, sans recours possible.
- Les demandes de participation à l'Appel à projet « Clip JCC 2012 » impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.
- Le tribunal civil de Tunis est seul compétent en cas de litige.

Adresse du siège des JCC 2012

Bibliothèque Nationale
3^{ème} étage
Boulevard du 9 Avril
1008 Tunis

Adresse postale

Direction des JCC 2012
BP N°46
1008 Tunis Bab Menara Tunisie

Adresses électroniques

E-mail jcc2012@culture.tn
Website: www.jccarthage.org

Nom et prénom du candidat :

Date :

Lu et approuvé

Signature